

Accompagner... l'accompagnement

Les collèges sous contrat sont invités à s'engager à fond dans l'accompagnement éducatif. Claude Berruer, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique, nous explique la stratégie d'animation mise en place pour les aider à entrer dans ce nouveau dispositif.

L'accompagnement éducatif, vous y croyez ?

Claude Berruer : Et comment ! Dans l'enseignement catholique, nous ne sommes pas dépayés quand on touche au domaine éducatif. Cette nouvelle dynamique va être un levier pour dynamiser nos collèges. C'est pourquoi ce dispositif est intégré à l'ensemble de notre projet, au niveau national, académique, diocésain, et bien sûr, au niveau des établissements.

Pourquoi avoir choisi l'Ugsel pour aider à la mise en œuvre ?

C. B. : L'Ugsel¹ est au service de tous les établissements pour l'animation sportive mais aussi culturelle. Dans ce cadre, cet organisme national peut être présent sur tout le territoire – pas seulement là où est implantée sa fédération sportive. Ce n'est pas une nouveauté ! Souvenez-vous des dernières opérations qu'il a animées : les *Relais Marathon* ou *Terre d'enjeux* avaient aussi une dimension éducative.

D'autres raisons ont-elles pesé dans ce choix ?

C. B. : Oui. L'Ugsel, de par son histoire, a toujours été à la pointe d'une certaine innovation pédagogique et éducative. Les professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) ont une place toute particulière dans les conseils de classe car ils

voient les élèves dans un autre contexte. Or, l'accompagnement éducatif est un mode d'apprentissage alternatif à ce qui se fait dans la classe. Aussi l'expertise d'un professeur d'EPS peut être utile pour animer une équipe d'enseignants autour de ce nouveau dispositif. Dernier point qui rend son expertise précieuse : son habitude de travailler avec des partenaires extérieurs.

Quelle est la mission que le secrétariat général a confiée à l'Ugsel ?

C. B. : Il lui faut aider à mobiliser des équipes dans les diocèses, aider à monter des projets, aider à aller chercher des partenaires. Cette aide s'effectue sous l'autorité des directeurs diocésains, des secrétaires généraux des Caec² et des chefs d'établissement.

À quel niveau seront prises les décisions ?

C. B. : Au niveau des Caec et des directions diocésaines. C'est là que se met actuellement en place un lieu de veille sur l'accompagnement éducatif. L'Ugsel y a une place reconnue. Chaque région ou diocèse a ou va désigner un référent Ugsel pour l'accompagnement et l'évaluation des projets des collèges : des professeurs d'EPS mais aussi d'autres disciplines.

La stratégie que vous avez décrite n'a pas été toujours bien comprise sur le terrain, pourquoi ?

C. B. : En raison des craintes quant à la reconnaissance du pouvoir de chacun des acteurs. La responsabilité institutionnelle dans les collèges relève du chef d'établissement, dans les diocèses du directeur diocésain, mais, pour la mettre en œuvre, il faut être secondé par des personnes compétentes. Elles se trouvent à l'Ugsel. Y faire appel n'enlève rien à la responsabilité des uns et des autres.

Quel est le rôle du Sgec³ dans ce dispositif ?

C. B. : Le Sgec verra avec l'Ugsel comment répartir les sommes entre les Caec, au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans les collèges. Les projets élaborés maintenant devront remonter avant la fin de 2008 dans chaque région ou direction diocésaine. En janvier 2009, la subvention reçue par le Sgec sera ventilée dans les Caec. Mais le montage technique n'est pas ce qui importe le plus : nous espérons que de nombreux collèges s'engageront dès cette année dans cette belle aventure, pour le plus grand profit des élèves.

1. Union générale sportive de l'enseignement libre.
2. Comités académiques de l'enseignement catholique.
3. Secrétariat général de l'enseignement catholique.

PROPOS RECUEILLIS PAR

SYLVIE HORGUELIN



© S. Horguelin

Claude Berruer, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique.